

LE PRESIDENT DE LIMOGES METROPOLE

VU le règlement n°2023/2831 de la commission du 13 décembre 2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux **aides de minimis**,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-2, et L5211-3,

VU la délibération n° 5.1 du 15 février 2024 relative à l'évolution du dispositif d'aide à la transformation numérique des entreprises,

VU la convention relative à la mise en œuvre du SRDEII concernant le dispositif d'aide à la transformation numérique,

VU la demande d'aide à la transformation numérique déposée par l'entreprise **EDIFIANCE CONSTRUCTIONS** le 28 octobre 2024,

VU l'avis simple de la commission mixte en date du 26 mai 2025,

CONSIDERANT que la société justifie à travers ce projet de transformation numérique, le souhait d'acquérir un écran LCD pour sa salle de réunion afin de projeter les plans de conception, d'expliquer les procédés d'exécution et d'ajuster les plans en temps réel lors des briefings, de réaliser la migration de sa messagerie mais également, de mettre en place des serrures connectées afin de sécuriser le site.

CONSIDERANT que l'aide financière, est calculée à hauteur de 50 % des dépenses HT éligibles réalisées, cette assiette ne pouvant être supérieure à 10 000€ HT,

CONSIDERANT que le montant total des dépenses HT éligibles est de 7 489,90 € HT ; en application du règlement, les modalités de calcul sont les suivantes : $7\,489,90 \times 50\% = 3\,744,95\text{ €}$.

D E C I D E

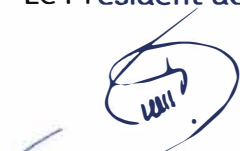
D'attribuer à l'entreprise **EDIFIANCE CONSTRUCTIONS**, dont l'établissement secondaire est situé au 1A1 - RD 20 - 87 430 Verneuil sur Vienne, une aide financière d'un montant maximal de 3 744,95 €.

De signer la convention de financement précisant les modalités de versement, à intervenir avec l'entreprise **EDIFIANCE CONSTRUCTIONS**, ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre.

D'imputer les dépenses sur les lignes prévues au budget principal de Limoges Métropole.

Fait à Limoges, le **23 Juillet 2025**

Le Président de Limoges Métropole,



Guillaume GUERIN